

---

Adresse de la municipalité et de la société populaire de  
Gennevilliers (Paris), lors de la séance du 30 thermidor an II (17  
août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité et de la société populaire de Gennevilliers (Paris), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 166-167;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22047\\_t1\\_0166\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0166_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

**h**

[*La sté popul. de la comm. de La Ferté-les-Bois* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort !  
Citoyens représentants,

Notre commune n'a pu apprendre sans horeur l'affreuse conspiration qui étoit prête à éclater et menaçoit les jours de la représentation national. Nous vous félicitons de votre énergie et, grâce à votre surveillance, les intérêt de la République sont encore sauvé des mains des tirans, et nous espérons jouir paisiblement des douceurs quel nous acorde. La liberté triomphera malgré les despotes. Nous vous prions, dignes représentants, d'être toujours ferme à votre poste, d'écraser les tirans, de chasser de votre saint tous les égoïste et les aristocratte qui se couvre du bandau du patriotisme pour aservire les intérêt de la République. Recevé, au nom de la fraternité qui nous unie à vous, nos plus sincère remerciement.

Notre commune est persuadé, digne représentant, que vous voudré bien prendre en considération le mémoire quel prend la [li]berté de vous adresser pour un malheureux détenu nommé Loegniel, greffier de paix, maintenant dans la maison d'arest des Bénédictin, encinte de votre commune. La cause de son arestation nous est inconnu mais son civisme et son patriotisme nous ont toujours paru être tel que celui d'un vray républicain. Envoyé comme commissaire de la part du comité révolutionnaire auprest du comité de surté général pour porté des dépêches, il n'a pas été plus surpris de se voire incarcéré sur une dénonciation qui a été faite audit comité par l'intrigue de la malveillance. Depuis 3 mois il gémy sur sa triste position; fort de sa consience, il atand avec la plus grande sécurité le jour qui lui rendra sa liberté, car il est malheureux pour une honnette républicain, qui a la confiance et l'estime de ses concitoyens, de se voire traiter comme une ennemi de la République, qui n'auroit jamais été à la hauteur de la révolution. Nous sommes tous prest à lui rendre justice : il n'est ni intrigant, ni faut patriote; sa conduite a été régullière depuis le commencement de la révolution jusqu'à cette époque. Vous êtes à même dans justifier par son tableau qui a été affiché dans notre commune et de suite envoyé au comité de surté général.

Il a ranply sa place avec exactitude et a fait les sacrifices qu'il étoit ans son pouvoire de faire pour le bonheur de ses concitoyens.

Rendé justice, dignes représentants, à un citoyen opprimé, rendu à ces concitoyens une amy de la liberté. Donné-lui le moyen de pouvoire être util à sa patrie. Nous osons nous féliciter que vous [vou]dré bien nous acorder la justice que nous vous demandons.

*Signé* Delhomme (*présid.*), Boesse (*secrét.*), Voise (*secrét.*).

(1) Ci-devant La Ferté-Vidame, Eure-et-Loir.

(2) C 316, pl. 1269, p. 61.

Vue la présente par les officiers municipaux de la comune de La Ferté-les-Bois, ce 17 thermidor 2<sup>e</sup> année républicaine. *Signé* Godart, maire, Marchand, Moulin, Guilnard, Jouy, Gerbert, Furcin, Drouet Noël, Belay.

BAZIN (*secrét.*).

**i**

[*La municipalité, la sté popul. et la comm. de Gennevilliers* (1) en masse, à la *Conv.*; *Gennevilliers, 25 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

Guidés par le sentiment de la reconnoissance et partageant l'allégresse commune, nous quittons avec empressement nos simples asiles; nous y avons suspendu comme en un jour de fête les instrumens de nos champêtres travaux pour venir dans le temple des loix et de la liberté mêler nos actions de grâces à celles qui vous sont déjà parvenues des diverses contrées de la République.

Oui, citoyens représentants, le jour où vous avés détruit le tiran Roberspierre et ses odieux complices est un jour de gloire pour vous; c'est un nouveau bienfait que le peuple français doit à la Convention nationale; c'est une des époques les plus mémorables qui puissent être consignées dans les annales de la République française.

Combien ils étoient coupables ces nouveaux conspirateurs ! L'on cherchoit en vain dans l'histoire du monde entier un exemple qui pût être comparé à celui de leurs perfidies et de leurs nombreux forfaits; la postérité ne pourra les lire sans horreur, et sans nous plaindre d'en avoir été les tristes et malheureux témoins.

Chargés du dépôt sacré de la confiance et des pouvoirs du peuple dont ils devoient contribuer à faire le bonheur, ils ne s'en servoient que pour l'avilir et le subjuguier; ils lui promettoient des loix bienfaisantes, et faisoient contre lui des loix de proscriptions : Patriotes hypocrites, ils parloient de liberté, et plongeoient la France dans le plus honteux esclavage; ils prêchoient au peuple la fraternité, la vertu et commandoient des assassinats qu'il faisoient exécuter sous les yeux mêmes du peuple; ils vantoient leur humanité et violeient les droits les plus saints de la nature; ils se baignoient dans des flots de sang humain; ni l'innocence, ni l'âge, ni le sexe, rien n'étoit épargné; ce sexe si foible et si respectable dont les hommes doivent être les deffenseurs et l'appui, ce sexe qui fait l'honneur et la consolation du genre humain tomboit sans pitié sous le glaive des tirans. Encore quelques jours et le territoire français n'auroit plus été qu'un vaste tombeau creusé par leurs mains homicides.

Vous les avés détruits, citoyens représentants, par la sagesse de vos décrets, par votre

(1) District de Franciade, départ. de Paris.

(2) C 313, pl. 1252, p. 46; *C. Univ.*, n° 960; *J. Perlet*, n° 694; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 523; *J.S.-Culottes*, n° 549; *J. Sablier*, n° 1505 (texte attribué à la comm. de Romainville).

énergie, par votre courage; ainsi vous avés vengé tout à la fois la dignité de l'homme, la nation française et la nature trop longtems outragée par des monstres à qui le ciel s'indigne d'avoir donné le jour.

Quelle éclatante et salutaire leçon vous venés en ce moment de donner aux faux amis du peuple ! Et quel exemple aussi pour le peuple qui, plein de franchise et de loyauté, ne supposant jamais le cœur d'un Français capable d'un crime, et quelquesfois trop facile à décerner des réputations et des honneurs à des hommes qui n'ont souvent que le masque du patriotisme et de la vertu !

Pour nous, tranquilles habitans des campagnes occupés uniquement du soin de cultiver la terre, ce premier des arts que vous sçavés honorer aussi bien qu'encourager, nous ignorons l'usage dangereux de l'intrigue et de la calomnie; étrangers à tout esprit de parti, nous ne connoissons que les loix et ne voulons suivre qu'elles; ce sont ces loix qui désormais doivent être l'égide de tous les Français contre les factieux; que tous les citoyens égaux devant elles ne forment plus qu'un peuple de frères; qu'ils n'ayent plus à craindre l'arbitraire ou le despotisme de magistrats pervers; et que votre justice et votre humanité réparant tous les maux, fermant toutes les playes qu'ont fait les tyrans, on n'entende plus dans toute la République que ce cri universellement répété : vive l'empire des loix ! Vive la Convention nationale !

La présente adresse lue et approuvée par la commune de Gennevilliers assemblée en société populaire pour être présentée à la Convention nationale décadi prochain.

TERLEZ (*maire*), PAGNOU (*off. mun.*), DENIS RETROU (*présid.*), BRIMAUD (*secrét.*), BEAUSSIRE (*off. mun.*), SEILLIER frère, JACOT, autre RETROU (*off. mun.*), FLEURY (*agent nat.*), ROUCHÉ (*off. mun.*).

La commune fait offrande à la Convention nationale d'une somme de 1 679 liv. pour équiper un cavalier jacobin (1).

j

[*Les membres composant le conseil g<sup>al</sup>, le c. de surveillance, la sté popul. de la comm. de Cormeilles-en-Parisis* (2), *aux c<sup>ns</sup> représentans du peuple; s.d.*] (3)

Citoyens représentans,

Les membres composant le conseiller générale, le cometé de surveillance, la société populaire réunis de la commune de Cormeille-en-Parisis, réunis au nom de leurs concitoyens, ce reprocheroit de diférer de rendre hommage à la Convention national d'avoir sauvé la patrie en montrant une énergie donc les Romains n'auroient point été capable, en mettant hors la loi des conspirateurs qui, sous le voile du patriotisme et revêtus du manteau de

la vertu, ne cherchoient que notre asservissement et des victime innocentes pour cimenter leur gouvernement despotique. Que l'arbre de vie de tout républicains montres à jamais sa tête fière de ses succès. Nous venons renouvellez le serment et jurons de rester attachés à son trône et de ne reconaître en lui que des représentans digne de notre confiance et que la nuit du 9 au 10 thermidor a imortalisé, puisqu'ils nous ont assuré le régime de liberté, d'égalité qui doit faire notres bonheur et celui de la postérité.

Vive à jamais la République et la vertus, sont inséparable compagne !

Vive la Convention national, et l'invitons de rester à sont poste jusqu'à que le dernier des traîtres soit anéanti.

Pour copie conforme, OMON (*secrét.-greffier*).

k

[*Le conseil de la comm. de Quimper* (1), *à la Conv.; 24 therm. II*] (2)

Citoyens,

Votre infatigable surveillance vient de déjouer le plus abominable des complots : dans la nuit du 9 au 10 thermidor vous avez sauvé la patrie, et les sections de Paris, dociles à la voix de cette mère chérie, ont su distinguer les vrais représentans des traîtres qui cherchoient à la captiver, à déchirer son sein. Votre énergie, en arrachant le masque aux lâches conspirateurs, les a fait voir à la France indignée avec toute la laideur de leurs forfaits. La liberté outragée a été vengée par la chute des têtes des nouveaux Catilina et par votre courage les dictateurs, les tyrans n'existent plus. Législateurs, restez fermes à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis à craindre et qu'elle soit affermie sur des bases éternelles. Vive la République, vive la Convention !

DEBON (*maire*), N. LE GENDRE (*agent nat.*) et 14 signatures (d'off. mun. et de notables).

l

[*Les membres composant le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> b<sup>on</sup> du Nord, au nom du bataillon entier, à la Conv.; Jolimetz-sous-le-Quesnoy* (3), *16 therm. II*] (4)

Illustres représentans, nous avons appris avec autant de surprise que d'indignation l'horrible complot qui vient d'avorter grâce à votre énergie ainsi qu'au génie protecteur qui veille sur les destinées de notre République naissante.

Recevez nos félicitations pour le juste et prompt châtement de son exécrable auteur et de ses complices.

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1252, p. 44. Mentionné par B<sup>in</sup>, 2 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(3) Nord.

(4) C 316, pl. 1269, p. 30. Mentionné par B<sup>in</sup>, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>); J. Fr., n° 692.

(1) En note au dessous du texte : reçu les 1 679 liv. le 30 therm. Signé : Ducroisi.

(2) District de Montagne-du-Bon-Air, Seine-et-Oise.

(3) C 313, pl. 1 252, p. 45; J. Sablier, n° 1505.